

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025 AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 septembre 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est实质上 inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

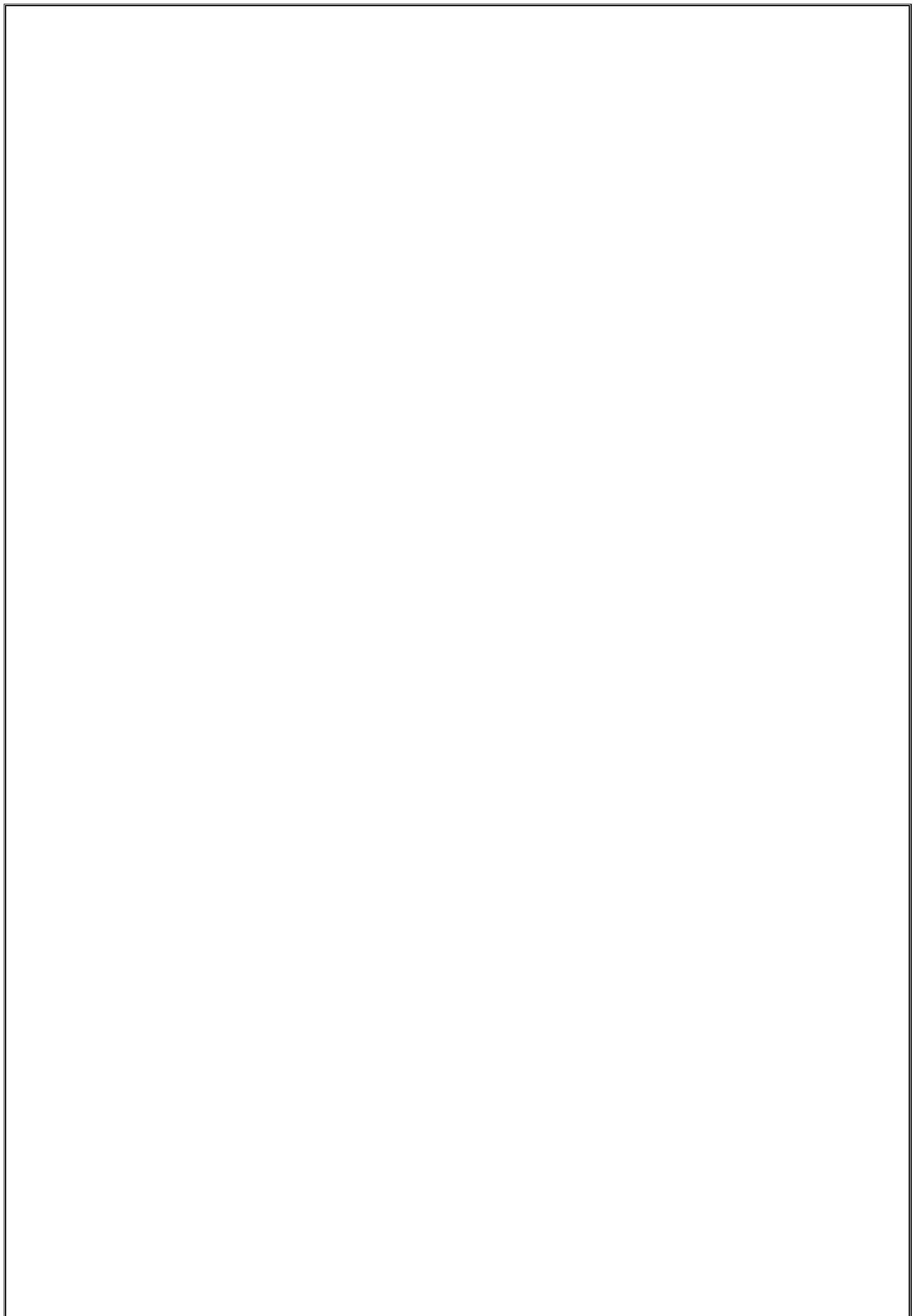
Tunis, le 31 Octobre 2025
Le commissaire aux comptes :
CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 30 septembre 2025
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	129 062 934	130 104 098	130 914 176
Obligations et valeurs assimilées		120 101 071	120 893 797	123 046 249
Titres OPCVM		8 961 863	9 210 302	7 867 927
Placements monétaires et disponibilités		53 355 384	56 876 518	36 628 942
Placements monétaires	5	34 748 935	43 172 170	23 003 066
Disponibilités		18 606 449	13 704 347	13 625 876
Créances d'exploitation	6	107 247	99 346	112 187
TOTAL ACTIF		182 525 566	187 079 962	167 655 305
PASSIF				
Opérateurs créateurs	7	283 719	300 640	334 443
Autres créateurs divers	8	53 803	45 991	48 013
TOTAL PASSIF		337 522	346 631	382 456
ACTIF NET				
Capital	9	173 619 854	177 987 376	157 078 392
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 559	1 073	1 212
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 566 632	8 744 873	10 723 773
ACTIF NET		182 188 044	186 733 331	167 272 850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		182 525 566	187 079 962	167 655 305

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 037 560	6 751 596	2 045 451	6 964 949	8 984 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 037 560	6 751 596	2 045 451	6 964 949	8 984 478
Revenus des placements monétaires	11	802 127	2 407 048	1 029 719	2 703 816	3 766 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 839 687	9 158 644	3 075 170	9 668 765	12 751 218
Charges de gestion des placements	12	(251 677)	(747 461)	(259 985)	(788 152)	(1 051 776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 588 010	8 411 183	2 815 185	8 880 613	11 699 441
Autres produits		26 010	66 890	-	34 576	72 370
Autres charges	13	(60 563)	(179 932)	(62 103)	(190 903)	(253 953)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 553 458	8 298 141	2 753 082	8 724 286	11 517 858
Régularisation du résultat d'exploitation		229 620	268 490	(14 541)	20 587	(1 324 613)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 783 078	8 566 632	2 738 541	8 744 873	10 193 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(229 620)	(268 490)	14 541	(20 587)	1 324 613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		219 398	347 250	196 127	(196 265)	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(222)	(400 630)	-	196 092	284 925
Frais de négociation de titres		-	(3 905)	(459)	(7 380)	(12 769)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 772 634	8 240 856	2 948 750	8 716 733	11 706 806



ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 772 633	8 240 856	2 952 506	8 720 489	11 706 806
Résultat d'exploitation	2 553 458	8 298 141	2 753 082	8 724 286	11 517 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	219 398	347 250	196 127	(196 265)	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(222)	(400 630)	-	199 848	284 925
Frais de négociation de titres	-	(3 905)	(459)	(7 380)	(12 769)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(10 193 041)	-	(10 724 673)	(10 724 673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 605 865	16 867 380	(997 278)	4 245 917	(18 204 638)
Souscriptions					
- Capital	24 623 375	89 594 174	17 872 317	65 057 846	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 482)	21 879	(9 607)	26 905	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	1 013 287	1 928 304	741 569	1 528 156	3 111 904
Rachats					
- Capital	(19 242 559)	(73 001 642)	(18 857 458)	(60 837 525)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	19 863	(15 664)	12 006	(21 822)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(783 618)	(1 659 671)	(756 105)	(1 507 642)	(4 436 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 378 498	14 915 195	1 955 228	2 241 733	(17 222 504)
ACTIF NET					
En début de période	173 809 546	167 272 850	184 781 859	184 495 354	184 495 354
En fin de période	182 188 044	182 188 044	186 733 331	186 733 331	167 272 850
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 683 717	1 571 546	1 792 583	1 772 811	1 740 446
En fin de période	1 737 551	1 737 551	1 782 716	1 782 716	1 571 546
VALEUR LIQUIDATIVE	104,853	104,853	104,747	104,747	106,438
TAUX DE RENDEMENT	1,57%	4,60%	1,62%	4,52%	6,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 129.062.934 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		115 562 431	120 101 071	65,92%
	<u>Obligations de sociétés</u>		16 959 106	17 850 665	9,80%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	361 171	0,20%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	505 830	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	375 000	382 595	0,21%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	403 847	0,22%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	602 900	0,33%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 710 417	0,94%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 465	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	200 351	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	412 639	0,23%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 800 000	2 867 188	1,57%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWHEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	812 877	0,45%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 083 855	0,59%
TNIKGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	824 603	0,45%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 752 664	1,51%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 056 838	0,58%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	424 859	0,23%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	595 574	0,33%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 166 755	1,19%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	645 238	0,35%
	<u>Obligations de L'Etat</u>		72 465 675	74 128 207	40,69%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 122 862	3,91%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 355 025	11,17%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 060 756	4,97%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 068 274	5,53%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	523 496	0,29%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 671 572	2,02%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 364 949	5,69%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	4 041	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	266 084	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	681 414	0,37%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB T	5 000	500 000	514 391	0,28%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 700 835	2,03%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	103 928	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	447 258	0,25%
TNI2090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	877 733	0,48%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	857 461	0,47%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	79 446	0,04%
TNPSL0PEJV07	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	36 151	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	601 721	0,33%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	681 414	0,37%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	534 731	0,29%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	798 828	0,44%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 775 839	1,52%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		26 137 650	28 122 199	15,44%
TN0008000580	BTA 13 OCTOBRE 2026	9 000	8 727 000	9 408 934	5,16%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 186 279	3,94%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 048 107	5,52%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 478 878	0,81%
	<u>Titres OPCVM</u>		8 566 481	8 961 863	4,92%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	34 899	4 024 756	3 892 879	2,14%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	31 059	4 541 725	5 068 984	2,78%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	TOTAL		124 128 912	129 062 934	70,84%
	Pourcentage par rapport à l'actif				70,71%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 34.748.935 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2025	% Actif net
	Bon du trésor à court terme			
TNAPCAA3FQ18	BTCT 26/02/2026	1 499 038	1 502 196	0,82%
		1 499 038	1 502 196	0,82%
	Comptes à terme STB	12 000 000	12 007 950	6,59%
	Placement au 25/12/2025 (au taux de 9,3%) 90 jours	3 000 000	3 002 446	1,65%
	Placement au 26/12/2025 (au taux de 9,3%) 91 jours	3 000 000	3 002 446	1,65%
	Placement au 29/12/2025 (au taux de 9,3%) 94 jours	3 000 000	3 002 446	1,65%
	Placement au 30/12/2025 (au taux de 9,3%) 92 jours	3 000 000	3 000 612	1,65%
	Prise en pension livrée (*)	4 999 321	5 247 859	2,88%
	Pension livrée BNA au 02/10/2025 202 jours	4 999 321	5 247 859	2,88%
	Certificats de dépôt	15 967 019	15 990 930	8,78%
TNBW0LOZGJN9	Certificat de dépôt STB au 02/10/2025 (au taux de 9,3%) 10 jours	9 979 387	9 995 877	5,49%
TNSSPLADF1A5	Certificat de dépôt STB au 03/10/2025 (au taux de 9,3%) 10 jours	4 989 693	4 996 908	2,74%
TN12KCJWV7E8	Certificat de dépôt STB au 09/10/2025 (au taux de 9,3%) 10 jours	997 939	998 145	0,55%
	TOTAL	34 465 378	34 748 935	18,25%
	Pourcentage par rapport à l'actif			19,04%

(*):

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2025
Prise en pension 4 891 BTA 16/12/2034	4 999 321	5 247 859

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 30 septembre 2025 un solde de D : 107.247 contre un solde de 99.346 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	89 338	83 251	86 802
Autres impôts et taxes	1 814	-	9 290
Autres (*)	14 291	14 291	14 291
Total	107 247	99 346	112 187

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 30 septembre 2025 un solde de D : 283.719 contre un solde de D : 300.640 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	70 223	70 413	72 415
Dépositaire	46 741	47 849	83 030
Commission de distribution	166 755	182 377	178 998
Total	283 719	300 640	334 443

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 30 septembre 2025 un solde de D : 53.803 contre un solde de D : 48.013 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	30 124	15 230	15 717
Retenue à la source	-	6 068	-
Rémunération CAC	23 679	24 694	32 296
Total	53 803	45 991	48 013

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546
Nombre d'actionnaires	1 958

Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	89 594 174
Nombre de titres émis	896 376
Nombre d'actionnaires nouveaux	35

Rachats effectués

Montant Rachats	(73 001 642)
Nombre de titres rachetés	(730 371)
Nombre d'actionnaires sortants	(227)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	347 250
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(400 630)
Régularisation des sommes non distribuables	6 215
Frais de négociations de titres	(3 905)

Capital au 30-09-2025

Montant	173 619 854
Nombre de titres	1 737 551
Nombre d'actionnaires	1 766

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2025 au 30/09/2025 à D : 2.037.560 contre D : 2.045.451 pour la période allant du 01/07/2024 au 30/09/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>336 449</u>	<u>1 055 162</u>	<u>399 846</u>	<u>1 256 209</u>	<u>1 639 673</u>
- Intérêts	336 449	1 055 162	399 846	1 256 209	1 639 673
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>:</u>	<u>670 772</u>	<u>:</u>	<u>617 501</u>	<u>617 501</u>
- Dividendes	-	670 772	-	617 501	617 501
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 701 112</u>	<u>5 025 662</u>	<u>1 645 605</u>	<u>5 091 239</u>	<u>6 727 303</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 701 112	5 025 662	1 645 605	5 091 239	6 727 303
TOTAL	<u>2 037 560</u>	<u>6 751 596</u>	<u>2 045 451</u>	<u>6 964 949</u>	<u>8 984 478</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2025 au 30/09/2025 à D : 802.127 contre D : 1.029.719 pour la période allant du 01/07/2024 au 30/09/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>

Intérêts des prises en pension livrée	113 196	248 538	269 459	582 195	829 183
Intérêts des comptes à terme	7 950	244 841	266 393	362 755	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	677 824	1 910 511	493 867	1 758 866	2 312 591
Intérêts des bons du trésor à court terme	3 158	3 158	-	-	-
TOTAL	802 127	2 407 048	1 029 719	2 703 816	3 766 740

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2025 au 30/09/2025 à D : 251.677 contre D:259.985 pour la période allant du 01/07/2024 au 30/09/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/07 au 30/09/2025</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2025</u>	<u>Période du 01/07 au 30/09/2024</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2024</u>	<u>Année 2024</u>
Rémunération du gestionnaire	184 503	547 960	190 594	577 791	771 053
Rémunération du dépositaire	33 587	99 750	34 695	105 180	140 362
Commission de distribution	33 587	99 750	34 695	105 180	140 362
TOTAL	251 677	747 461	259 985	788 152	1 051 776

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2025 au 30/09/2025 à D : 60.563 contre D: 62.103 pour la période allant du 01/07/2024 au 30/09/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/07 au 30/09/2025</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2025</u>	<u>Période du 01/07 au 30/09/2024</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2024</u>	<u>Année 2024</u>
Redevance CMF	44 782	133 000	46 261	140 241	187 149
TCL	7 584	22 640	7 680	26 317	34 292
Honoraires du commissaire aux comptes	8 197	24 292	8 163	24 345	32 512
TOTAL	60 563	179 932	62 103	190 903	253 953

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.